



le CDI pendant la pause méridienne

publié le 08/09/2016

Descriptif :

Si vous voulez venir travailler, lire ou faire des recherches au CDI le midi, à 12h15 ou à 13h05, n'oubliez pas de venir vous inscrire le jour même pendant la récréation du matin en grande salle d'étude !



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.